

LE COIN DE LA HALA'HA

Qu'est-ce que le compte de l'Omer?

C'est une Mitsva de la Torah de compter les 49 jours de l'Omer à partir du 2^{ème} soir de Pessa'h (dimanche soir 24 avril 2005) jusqu'à la veille de Chavouot (samedi soir 11 juin 2005 inclus). Si on n'a pas compté de suite après la prière du soir (Arvit), on peut encore compter durant la nuit jusqu'à l'aube. Si on ne s'en souvient que pendant la journée, on peut compter, mais sans la bénédiction. Et le soir suivant, on continue de compter avec la bénédiction. Si on a oublié toute une journée, on devra dorénavant compter chaque soir sans la bénédiction.

Quelles sont les lois de cette période du Omer?

Hommes et femmes ont l'habitude de ne pas entreprendre de "travaux" (tels que ceux interdits à 'Hol Hamoèd) depuis le coucher du soleil jusqu'à ce qu'ils aient compté le Omer.

On ne célèbre pas de mariage et on ne se coupe pas les cheveux, en souvenir de l'épidémie qui décima les 24.000 élèves de Rabbi Aquiba à cette époque du Omer. Les Sefardim respectent ces lois de deuil jusqu'au 19 Iyar (samedi 28 mai 2005) au matin; les Achkenazim depuis le 1er Iyar (mardi 10 mai 2005) jusqu'au 3 Sivan au matin, (vendredi 10 juin 2005) à part la journée de Lag Baomer (vendredi 27 mai 2005).

La coutume du Ari Zal, suivie par la communauté 'Habad, veut qu'on ne prononce pas la bénédiction de Chéhe'héyanou (sur un fruit nouveau par exemple) durant toute la période du Omer, même Chabbat, et qu'on ne se coupe pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot (cette année dimanche matin 12 juin 2005).

Un garçon qui aura 3 ans après Pessa'h, fêtera sa première coupe de cheveux à Lag Baomer, (27 mai 2005), et celui qui aura 3 ans après Lag Baomer la fêtera la veille de Chavouot (dimanche matin 12 juin 2005).

Il n'y a aucune restriction sur les promenades ou les séances de piscine et baignade. On évite cependant musique et danses joyeuses.

Dans de nombreuses communautés, on étudie chaque jour du Omer une des quarante-neuf pages de la Guemara Sotah.

F.L.

Garage Direct Auto

**CARROSSERIE, PEINTURE,
MÉCANIQUE**

Ouverture de notre nouvel espace
de vente de voitures d'occasions

43, chemin des Vignes-Bobigny
Tél: 01 48 44 00 88

Agréé par des compagnies d'assurances



Boucherie Charly

LIVRAISON À DOMICILE

La 1^{ère} Boucherie Glatt Cacher
exclusivement Halaq Beth Yossef
sous le contrôle du Beth Din de Paris
Toutes nos viandes sont cachérisées

Tél: 01 43 48 62 26

Fax: 01 43 48 90 78

51, rue Richard Lenoir 75011 Paris
M° Voltaire

0811 65 48 48*

**LE MONDE ENTIER
AU TARIF LOCAL!** 1,4 ct €/mn*

SANS INSCRIPTION! SANS ABONNEMENT! SANS ENGAGEMENT!

-1- Composez le 0811 65 48 48 -2- Composez le numéro de votre correspondant

Service	Tarif	N° d'accès
Israël FIXE +GSM, USA FIXE +GSM, Canada FIXE +GSM, Europe FIXE, ...	Local	0811 65 48 48

Service clientèle 7/7 de 9h à 21h
0811 650 348 + D'INFOS www.NOLIMITELECOM.com

J.R. SCOOTER



**ACHAT, VENTE,
RÉPARATION EXPRESS**

LES SPÉCIALISTES DU PIAGGIO

224, rue Lafayette - Paris 10^e

www.jrscooter.fr

Tél: 01 42 05 44 02

fax: 01 42 05 44 51

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 20h

ENTREPRISE BERNARD

L'AS DU CONSEIL ET DE LA RÉPARATION

- ☞ Plomberie
- ☞ Electricité
- ☞ Serrurerie

Devis Gratuit

Intervention express 7 jours/7 de 7h30 à Minuit
par une équipe d'artisans spécialisés

3 ADRESSES POUR ÊTRE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

45, av. Jean Moulin 75014 Paris 01 45 42 19 32	282, rue Lecourbe 75015 Paris 01 45 58 05 00	116, av. Simon Bolivar 75019 Paris 01 42 01 03 00
--	--	---

www.entreprisebernard.fr

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
demeurant.....
Code postal : Ville :
donne le plein pouvoir au Rabbin H. Pevzner pour procéder à la vente
avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non
nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où
ils seront entreposés:.....

et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte
général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin H.
Pevzner.

Date :/...../2005

Signature :

UNIQUE À PARIS!!!

Traiteur Glatt Cacher Laméhadrine +
Salle + Orchestre Hassidique

A partir de **33€** par personne
150 personnes minimum

Petit-déjeuner + animation musicale

A partir de **10€** par personne
50 personnes minimum

Brunch - Henné - Mariage - Bar Mitsva

Tél: 06 66 45 80 81 David

CAMPAGNE DE PESSA'H 5765

**Offrez le Séder complet
aux personnes en difficulté
J'offre repas de Séder
au prix de 10€ l'un**

par un chèque de €
libellé à l'ordre de Beth Loubavitch

et à adresser au Beth Loubavitch :
Campagne de Pessa'h
8, rue Lamartine - 75009 Paris

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH :

8, rue Lamartine - 75009 Paris

- Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus
tard le **lundi 18 avril 2005**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH
LOUBAVITCH jusqu'au **jeudi 21 avril 2005** à 20 heures

- Par fax aux numéros suivants :

01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27

- Par e-mail à l'adresse suivante : chabad@loubavitch.fr

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous
parviendraient tardivement.

N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration.
Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trou-
ve à la date de la vente effective.

Nos invités seront hébergés du vendredi 22 avril 2005 à 14h
jusqu'au lundi soir 25 avril 2005 (4 nuits d'hôtel, 7 repas et 3 petits-déjeuners)

Soutenez cette action en envoyant vos dons à

A.B.M/M. HOURS : 3 ter rue de Cambrai Bât Q4 - 75019 Paris

Contactez-nous au 01 42 02 18 36 ou au 06 76 98 63 06 un reçu Cerfa vous sera retourné

**"DES SEDARIM
GRATUITS
POUR TOUS"**

Cette année l'association Choulbane Lev s'associe à notre action.

Si vous êtes en difficulté financière pour passer les Sedarim

Inscription au restaurant de Choulbane Lev

17, rue d'Alsace-Lorraine 75019 Paris de 9h à 19h

Justificatifs d'identité et de situation vous seront demandés.

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat

La Sidra de la Semaine



31
38^{ème} année

→ CHABBAT PARACHAT A'HARE - CHABBAT HAGADOL (14 NISSAN 5765 / 23 AVRIL 2005) - PESSA'H (DU 15 AU 22 NISSAN / 24 AVRIL AU 1^{er} MAI)

Editorial

Au rendez-vous de Nissan

Le mois de Nissan porte le nom de "mois de la Délivrance". Il est ce temps privilégié où apparaît au cœur du monde que, seule, la Présence Divine le conduit de façon surnaturelle. C'est ainsi que notre effort de chaque jour prend sens et nous ouvre à la liberté authentique et éternelle. Nous vivons le moment de l'année où l'Infini pénètre le fini et nous sommes les acteurs de ce changement essentiel.

C'est justement dans cette perspective qu'intervient un premier grand rendez-vous: celui du 11 Nissan, date anniversaire de la naissance de Rabbi Mena'hem Mendel Schneerson, le Rabbi de Loubavitch ou, pour des millions de Juifs dans le monde, tout simplement le Rabbi. Le 11 Nissan n'est pas qu'une date dont on voudrait toujours se souvenir parce qu'elle nous rattache à une personnalité dont chacun connaît l'importance. C'est aussi un jour d'inspiration et, pour cela, il est libérateur. Il inspire l'ardent désir d'échapper à nos propres limites comme à celles que le monde veut parfois imposer et il donne la force de réussir l'entreprise. Il en a la puissance car il est un jour de vie et d'action, justement lié au Rabbi qui, mieux que quiconque, a pu les incarner.

C'est avec cette énergie merveilleuse que nous avançons vers la fête de Pessa'h. Là encore, nous sommes bien loin de la célébration historique. Même si celle-ci a également sa réalité, l'importance de la fête est définitivement ailleurs. Elle est dans cette liberté brusquement acquise, dans cette sortie de servitude toujours à conquérir. Elle est dans cet effort de chacun pour être digne du cadeau qu'il vient ainsi de recevoir. Elle est dans cette tension constante vers une liberté plus large et plus profonde. C'est ainsi que le calendrier fait défiler ses jours. Il nous emporte dans son élan et nous projette vers des lendemains où la lumière brille plus fort. Cela s'appelle la Délivrance finale et complète et c'est à chaque instant que nous œuvrons pour sa venue.

H. Nisenbaum

Vivre avec la Paracha

■ Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch ■

Pessa'h: La fête de l'enfant

Quand pour la dernière fois vous êtes-vous sentis libres? Bon nombre d'entre nous, pliant sous le poids des responsabilités professionnelles, familiales ou sociales et des autres implications de l'état d'être humain, ressentons la liberté comme aussi rare qu'essentielle, aussi insaisissable que désirable. Nous la voulons, nous en avons besoin mais comment l'atteindre? Mais observez l'enfant. Regardez le jouer, plonger dans son livre préféré, dormir en souriant à ses rêves. Il est sûr que son père et sa mère vont le nourrir, le protéger et se préoccuper de tout ce qui est préoccupation. Il est libre. Libre de révéler son être le plus profond, libre de grandir et de se développer, ouvert à toutes les joies et les promesses qu'offre la vie.

la fête de la liberté, est surtout la fête de l'enfant. Car c'est l'enfant qui suscite en nous la prise de conscience que nous aussi sommes les enfants de D.ieu et donc intrinsèquement et éternellement libres. C'est l'enfant qui ouvre nos yeux sur le sens ultime de Pessa'h: en nous sortant d'Egypte pour faire de nous Son peuple élu, D.ieu nous a libérés de tout esclavage et de tout joug, en tous temps.

C'est pourquoi l'enfant est le participant le plus important du Séder de Pessa'h. Nombre de coutumes du Séder ont spécifiquement comme but d'étonner l'enfant, de stimuler sa curiosité, de l'obliger à demander: Mah nichtanah halaïlah hazéh... "Pourquoi cette nuit est-elle différente de toutes les autres nuits?" Car la Haggadah toute entière, le "récit" de l'histoire de notre



→ Chabbat A'haré & 1^{er} et 2^{ème} soir de Pessa'h

→ PROVINCE

	22/04 avant	23/04 après	24/04 après		22/04 avant	23/04 après	24/04 après
> Stras.	20.13	21.23	21.25	> Nice	20.04	21.08	21.10
> Lyon	20.17	21.17	21.26	> Nan/Me.	20.18	21.28	21.30
> Mars.	20.11	21.15	21.17	> Gren.	20.12	21.17	21.18
> Bord.	20.37	21.45	21.47	> Montp.	20.17	21.23	21.24
> Toul.	20.27	21.31	21.33	> Lille	20.35	21.46	21.48

Paris & Région Parisienne

Chabbat A'haré: 20h33

Sortie: 21h44



1^{er} soir (Pessa'h): après 21h46

2^{ème} soir (Pessa'h): après 21h47

Sortie: 21h48

→ 7^{ème} et 8^{ème} soir de Pessa'h

→ PROVINCE

	29/04 avant	30/04 après		29/04 avant	30/04 après
> Stras.	20.24	21.35	> Nice	20.12	21.18
> Lyon	20.26	21.35	> Nan/Me.	20.29	21.40
> Mars.	20.19	21.25	> Gren.	20.21	21.27
> Bord.	20.46	21.55	> Montp.	20.25	21.33
> Toul.	20.35	21.41	> Lille	20.46	22.00

Paris & Région Parisienne

7^{ème} soir (Pessa'h): avant 20h43

8^{ème} soir (Pessa'h): après 21h57

Sortie: 21h59



rédemption d'Égypte au Séder est construite autour du concept: " Quand votre enfant vous demandera... vous raconterez à votre enfant". A Pessa'h, nous voulons pénétrer l'esprit de l'enfant, voir la réalité de sa perspective. Car sinon, comment goûter à la liberté?

Quatre fils

Mais les enfants, comme peuvent l'attester tous les parents, sont bien différents les uns des autres. Un examen plus précis de la discussion de la Torah relatée lors du dialogue lu au Séder, révèle plusieurs versions des questions de l'enfant et des réponses des parents. La Haggadah explique que "la Torah s'adresse aux quatre fils: le sage, l'impie, le simple et celui qui ne sait comment poser de questions". Selon la manière dont l'enfant articule [ou n'articule pas] sa question, la Torah offre quatre approches différentes pour expliquer le message de la fête et le sens de notre liberté.

L'enfant "sage" pose des questions intelligentes, bien construites qui reflètent la justesse de ses observations et son désir de connaître, d'apprécier et de participer. Le père lui répond par une explication détaillée des observances du Séder, du commencement à la fin, jusqu'à la loi selon laquelle "l'on ne doit pas servir de dessert après la viande de l'ofrande pascale" pour que son goût subsiste dans notre palais longtemps après le Séder.

L'"enfant impie" constatant les efforts et les dépenses impliqués pour observer le Séder demande: "Qu'est-ce que ce travail qui est le vôtre?". La Haggadah remarque que c'est quelque chose à laquelle il ne veut aucune part pour lui-même. "C'est pour ce que D.ieu a accompli pour moi, répond le père sur le même ton, quand j'ai quitté l'Égypte". "Pour moi... quand j'ai quitté l'Égypte" impliquant, explique la Haggadah, que "s'il [l'enfant impie] avait été présent là-bas, il n'aurait pas été libéré".

A l'"enfant simple", qui ne peut que formuler une laconique "qu'est-ce que c'est?", le père fournit une explication élémentaire appropriée du sens de la nuit de Pessa'h.

Enfin au père de "l'enfant qui ne sait poser de questions", la Torah instruit: "Raconte à ton enfant". Prends l'initiative de la discussion, implique-le dans la conversation et dans la participation.

Là-bas et ici

Parmi les réponses proposées, il en est une qui nous interpelle. La réponse au "fils impie" mérite d'être clarifiée. Pourquoi lui répondons-nous qu'il aurait été laissé en arrière au moment de l'Exode? Ce fut, en fait, le cas. Nos Sages nous disent que seul un cinquième des Juifs quittèrent l'Égypte pour Sinai lors du premier Pessa'h. Les autres quatre cinquièmes refusèrent de s'en aller, préférant l'esclavage du Pharaon plutôt que l'engagement pour D.ieu. Ces Juifs ne furent pas libérés. Car bien que D.ieu acceptât les Juifs en Égypte comme ils étaient, malgré leur niveau spirituel très bas, après deux siècles d'esclavage dans la société la plus dépravée de la terre, une condition devait néanmoins être remplie: il fallait désirer la liberté pour la

gagner.

Et pourtant, qu'y a-t-il à gagner en disant à l'enfant impie que "s'il s'était trouvé là-bas, il n'aurait pas été libéré"? N'aliénons-nous pas davantage ainsi un enfant déjà étranger?

En réalité, notre réponse à cet enfant n'est pas un message de rejet et de bannissement, mais celui d'une acceptation et d'une promesse. S'il s'était trouvé là-bas, lui disons-nous, il n'aurait pas été sauvé. La sortie d'Égypte avait pris place avant la révélation sinaïtique, avant que D.ieu ne choisisse chacun des Juifs comme le Sien. Là-bas, en Égypte, la rédemption était sujette au choix individuel. S'il avait été là-bas, il s'y trouverait encore. Mais il n'y était pas, il est ici.

"Ici", cela veut dire après le Sinai. Ici, libres, c'est ce que nous sommes plutôt que quelque chose que nous pouvons choisir d'être ou le décliner. Il est vrai que nous sommes en exil, mais "en ce jour", prophétise Yichayahou, "vous serez rassemblés, un par un, Ô enfants d'Israël". Quand D.ieu reviendra nous sauver, pas un seul Juif ne sera laissé en arrière.

Le cinquième enfant

Bien que si différents, les "quatre fils" de la Haggadah partagent néanmoins un point commun: qu'ils soient impliqués, défiants, incapables ou indifférents, ils sont tous présents à la table du Séder. Ils ont tous un lien, bien que chacun à sa manière, avec notre vécu annuel de la sortie d'Égypte et de notre naissance comme nation. La communication est ouverte; l'"enfant sage" potentiel qui réside dans chaque enfant juif est approchable.

Mais aujourd'hui, dans notre ère de déplacement spirituel, existe un cinquième fils: le Juif qui est absent de la table du Séder. Il ne pose pas de questions, ne lance aucun défi, ne témoigne aucun intérêt. Car il ne sait rien du Séder, rien du sens de la sortie d'Égypte, rien de la révélation au Sinai lors de laquelle nous reçûmes notre mission et notre rôle en tant que Juifs.

A ces enfants de D.ieu, absents, nous devons nous consacrer longtemps avant la première nuit de Pessa'h. Nous ne devons pas oublier un seul enfant juif; nous devons investir toutes nos énergies et nos aptitudes pour ramener jusqu'au dernier "cinquième fils" à la table du Séder de la vie juive.



Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Samedi 23 avril - 14 Nissan

Même étude que la veille.

Mitsva positive n° 101: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'impureté causée par la lèpre.

Dimanche 24 avril - 15 Nissan

Mitsva négative n° 308: C'est l'interdiction qui nous a été faite de couper ou de brûler les signes de la lèpre, de manière à en changer l'aspect.

Mitsva négative n° 307: C'est l'interdiction qui nous a été faite de raser les poils ou les cheveux entourant la teigne.

Lundi 25 avril - 16 Nissan

Mitsva positive n° 112: Il s'agit du commandement qui nous incombe de rendre le lépreux reconnaissable afin que l'on s'écarte de lui.

Mardi 26 avril - 17 Nissan

Mitsva positive n° 110: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que la purification de la lèpre se fasse de la manière qui a été expliquée dans la Torah, c'est-à-dire avec du bois de cèdre, de l'hysope, de l'écarlate, deux oiseaux et de l'eau vive, lesquels devront être utilisés conformément aux prescriptions.

Cette procédure sert à purifier un homme ou une maison, comme précisé dans la Torah.

Mercredi 27 avril - 18 Nissan

Mitsva positive n° 111: Il s'agit du commandement qui incombe au lépreux de se raser et c'est pour lui la deuxième purification, comme c'est expliqué à la fin du Traité Negaim.

Jedi 28 avril - 19 Nissan

Mitsva positive n° 102: Il s'agit du commandement qui nous a été imposé relatif à l'impureté due à un vêtement atteint de lèpre.

Mitsva positive n° 103: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet d'une maison atteinte de lèpre.

Vendredi 29 avril - 20 Nissan

Mitsva positive n° 99: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté de la femme éprouvant le flux.

Samedi 30 avril - 21 Nissan

Mitsva positive n° 100: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté de la femme après l'accouchement.

Dimanche 1^{er} mai - 22 Nissan

Mitsva positive n° 106: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la femme atteinte de flux en dehors de la période mensuelle et ce commandement comprend les lois relatives aux symptômes de cet état et comment les autres peuvent être rendus impurs par elle.

Lundi 2 mai - 23 Nissan

Mitsva positive n° 104: Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

Mardi 3 mai - 24 Nissan

Même étude que la veille.

Mitsva positive n° 96: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

Mercredi 4 mai - 25 Nissan

Mitsva positive n° 96: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

Jedi 5 mai - 26 Nissan

Mitsva positive n° 97: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté des huit espèces de reptiles.

Vendredi 6 mai - 27 Nissan

Même étude que la veille.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site WWW.LOUBAVITCH.FR

FABRICANT VENTE DIRECTE

LAMYLITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

MATELAS GARANTIS SANS CHAÎNETEZ

**Matelas - Sommiers
Banquettes - Clic-clac
Futons - Couettes
Lits électriques**

Jusqu'à **50%** moins cher, que leurs équivalents griffés

Fabricant depuis 70 ans, au service de la Communauté
Spécialiste du lit jumeau avec assemblage exclusif

Ouvert du Dimanche au Vendredi
Fermé le Samedi

2003

01 47 00 73 55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille

www.lamyliterie.fr

Matsa entière: guérison complète

Il y a un peu plus de deux ans, alors que j'étais "de garde" dans le stand Loubavitch de l'aéroport de Lod, une hôtesse de l'air de la compagnie "British Airways" amena un passager sur une chaise roulante. M. Natan Grinberg disposait d'une demi-heure avant l'embarquement et souhaitait pendant ce temps prier dans la synagogue. Bien entendu, elle ne pouvait pas rester avec lui et elle me demanda de bien vouloir l'accompagner. J'acceptais et M. Grinberg en fut ravi: "Puisque vous vous occupez de moi, je vais vous raconter une histoire que vous, un 'Hassid de Loubavitch, vous apprécierez certainement!"

"Il y a 34 ans, les médecins découvrirent que je développais une tumeur cérébrale, que D.ieu nous en préserve! A l'époque, on ne me laissa aucun espoir. Je consultais des médecins encore plus connus, mais le diagnostic se confirmait et je commençais à entrevoir le pire.

Cependant les médecins me conseillèrent de procéder à une opération, risquée certes mais si elle réussissait, ce serait gagné.

Dans ma jeunesse, j'avais étudié dans la Yechiva "Tora Vedaat" mais je n'avais gardé aucun lien avec le mouvement Loubavitch. Cependant mon frère qui habitait alors à Montréal (alors que j'habite à Brooklyn) – connaissait bien des 'Hassidim de Loubavitch. Il fit alors parvenir par leur intermédiaire des précisions sur mon dossier médical et fit demander au Rabbi si je devais me faire opérer; la réponse ne tarda pas: il fallait opérer!

Je n'étais toujours pas rassuré et je décidai donc de poser aussi la question à Rav Twersky qui était connu pour ses excellentes relations avec les meilleurs chirurgiens. Lui aussi me conseilla de procéder à l'opération. Il s'occupa même de me faire réserver une chambre privée dans la meilleure clinique. Là-dessus, mon frère envoya encore une lettre au Rabbi pour demander qu'un Minyane se réunisse et récite "Tehilim" (les Psaumes) pendant tout le temps de l'opération. Encore une fois, le Rabbi promit: "Je le mentionnerai sur la tombe du Rabbi (précédent) le jour de l'opération!"

La nuit précédant l'opération, tandis que j'étais

allongé sur mon lit d'hôpital, je réfléchissais à tout ce qui m'attendait: je savais qu'il arrive que des patients ne se réveillent pas après une opération. Mon cœur déjà si faible se mit à battre plus fort. De plus, les médecins ne s'étaient pas montrés certains des résultats: je ne pourrais sans doute pas récupérer toutes mes facultés et reprendre toutes mes activités... A bout de nerfs, je me levai, débranchai tous les tuyaux qui me reliaient à des machines et je m'enfuis!

Bien que je fusse conscient d'avoir agi sous l'emprise d'une folie passagère, je respirai alors avec soulagement. Inutile de décrire les réactions de ma famille: on avait intercédé en ma faveur auprès des meilleurs médecins! En soupirant, Rav Twersky partit s'excuser et demander un nouveau rendez-vous... Cette fois, l'opération fut programmée pour les jours suivant la fête de Pessa'h. Mon frère de Montréal qui avait bien compris ce qui se passait dans mon cœur chercha tous les moyens possibles pour m'encourager. Il demanda à ses amis, les 'Hassidim de Loubavitch, s'ils pouvaient m'arranger un rendez-vous avec le Rabbi. C'était la veille de Pessa'h et ce n'était pas possible: cependant ils nous conseillèrent de nous présenter devant le Rabbi quand il distribuait des Matsos.

C'est ainsi que, quelques heures avant la fête, je me retrouvai avec mon frère dans une queue interminable devant le bureau du Rabbi. Quand il nous vit, il demanda à son secrétaire, Rav Groner, de lui donner une Matsa entière. Nous avons attendu, avec émotion, quelques secondes puis le Rabbi me remit la Matsa entière en disant: "Ceci est la nourriture de la guérison. Placez cette Matsa sur le plateau du Séder en guise de Matsa – Lévi. Et de même que la Matsa est entière, de même vous aurez une guérison complète!" Je n'avais pas besoin d'une promesse plus explicite!

Cette fois-là, quand je retournai à l'hôpital, j'étais empli d'une foi profonde. J'étais même relativement calme. Après l'opération, les chirurgiens évoquèrent un vrai miracle médical. Jamais, répétaient-ils, ils n'avaient pu envisager une guérison aussi parfaite. Et quelques temps plus tard, je pus

reprendre mes activités bien plus rapidement que je ne l'avais espéré.

Mais de mon côté, ce qui m'a le plus ému, c'est que, contrairement à tous les pronostics, je pus encore avoir deux autres enfants, en plus des deux que j'avais déjà avant de tomber malade!

Des années plus tard, je réalisai que, bien que j'aie raconté mon histoire à beaucoup de gens en insistant sur le rôle du Rabbi, je ne l'avais jamais remercié personnellement.

Je décidai donc de me présenter à nouveau, cette fois lors de la distribution le dimanche matin de bénédictions et de dollars à remettre à la Tsedaka (charité). Apparemment, il était évident par mon attitude que j'avais l'intention de parler avec le Rabbi et, déjà, on me tirait par la manche pour me faire avancer plus vite. Mais le Rabbi fit un signe pour qu'on me laisse: il m'avait reconnu! Il prit encore quatre dollars supplémentaires – comme je l'ai déjà mentionné, j'ai quatre enfants! – et avant que j'ai pu dire un mot, le Rabbi me les donna et dit: "Que vous n'ayez plus besoin des miracles et des merveilles qui ont été enclenchés en votre faveur...!"

Arie Samit

Kfar Chabad

Traduit par Feiga Lubecki

MAZAL TOV

aux familles

Layani et Pariente

à l'occasion du mariage de leurs enfants

STEVE - ELIE

ע

ILANA

célébré le 25 Adar II 5765

(3 avril 2005)

Etincelles de Machia'h

Le mois de la Délivrance

Le Talmud (Roch Hachana 11b) enseigne: "Rabbi Eliezer dit: "En Nissan, ils (les Juifs) ont été libérés (d'Egypte), en Tichri, ils seront libérés (par la venue de Machia'h)"; Rabbi Yeochoua dit: "En Nissan, ils ont été libérés (d'Egypte), en Nissan, ils seront libérés (par la venue de Machia'h)". Le Midrach tranche le débat selon l'opinion de Rabbi Yeochoua: le temps de la Délivrance est bien le mois de Nissan. Cette prise de position s'explique ainsi: le mois de Nissan est un temps où s'exprime la Bonté Divine tandis que celui de Tichri se caractérise par l'Attribut Divin de Justice. De ce fait, le mois de Nissan est plus propice à la Délivrance.

(d'après Séfer Hammamarim 5700, p.28) H.N.

HORIZON EXAMS

SOUTIEN SCOLAIRE

COURS PARTICULIERS

- > suivi personnalisé
- > du primaire au supérieur
- > des professeurs pédagogues

50%
de réduction
d'impôts

01 48 08 53 59

www.horizonexams.fr